L'électrosensibilité reconnue comme handicap en France

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-08-26 23:07:25 - Vu sur pharmacie.ma

Début juillet, un jugement du Tribunal du contentieux de l'incapacité de Toulouse confirme, expertise médicale à l'appui, que Marine Richard, la plaignante, souffre d'un handicap grave dû à l'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques et lui accorde en conséquence le droit à une allocation pour adulte handicapé.

Le jugement évoque un syndrome dont «la description des signes cliniques est irréfutable». Il évalue la déficience fonctionnelle de la plaignante à 85% et estime qu'elle ne peut pas travailler. Il lui accorde le droit à une allocation de 800 euros par mois pour trois ans, éventuellement renouvelable.

L'hypersensibilité aux ondes magnétiques se traduit par des maux de tête, des picotements, des troubles du sommeil, des symptômes divers, transitoires et communs à de nombreuses affections. Ceux qui se déclarent «hypersensibles» citent souvent les antennes-relais, portables, téléphones sans fil ou wifi comme causes directes de leurs maux.

«C'est une percée», a déclaré Marine Richard, 39 ans qui vit dans la précarité. Cette ancienne dramaturge et réalisatrice de documentaires radio de Marseille vit aujourd'hui de l'aide de sa famille, recluse dans les montagnes de l'Ariège en raison de ses troubles, dans une ancienne grange retapée, sans électricité ni route, avec l'eau d'une source et deux mètres de neige en hiver. «On est obligé de se désocialiser et du coup on n'apparaît plus dans l'espace public», confie-t-elle à l'AFP. Marine Richard dit avoir contracté plus de 50.000 euros de frais et estime que l'allocation promise «ne couvre même pas (ses) traitements».

Le phénomène serait plus répandu qu'on ne le croit, affirme Marine Richard, citant une autre association militante, Next-up, qui a recensé jusqu'à 70.000 cas de personnes électrosensibles à des niveaux variables en France.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a reconnu en 2005 que l'électrosensibilité était «caractérisée par divers symptômes non spécifiques qui diffèrent d'un individu à l'autre» et «ont une réalité certaine et peuvent être de gravité très variable». Mais il n'existe ni critères diagnostiques clairs, ni base scientifique permettant de relier les symptômes à une exposition aux champs électromagnétiques, ajoute l'étude de l'OMS.